### NOTE D'INFORMATION

### FCP EMERGENCE OBLIRENDEMENT

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA De l'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18099 en date du 21/09/2018.



#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par M. Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

VALORIS MANACON V

Tél: 05 22 23 97 60 Fax: 05 22 98 06 05

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

### I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale

: FCP EMERGENCE OBLIRENDEMENT

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000038200

- Date et référence de l'agrément

: 08/06/2018, GP18060

Date de création

: 25/07/2018

- Siège social

: 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre

- Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: VALORIS MANAGEMENT représenté par M.

Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général.

- Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire représenté par M.

Rachid MOUSSADI en sa qualité de Directeur de l'activité titres.

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CAPITAL GESTION GROUP	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60
VALORIS MANAGEMENT	Mostafa HASSANI	05 22 23 97 60

Commissaire aux comptes

: KPMG représenté par Fouad LAHGAZI.

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OMLT

Sensibilité min

: 1.1 (Exclu)

- Sensibilité max

: 5.1 (Inclus)

Indice de référence

: MBA Global (Moroccan Bonds Index) publié par BMCE Capital

Markets

 Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de

placement Collectif en Capital (OPCC) et en titres de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Actions cotées à la bourse de Casablanca;
- Titres de créances négociables;
- Titres émis ou garantis par l'état;
- Obligations privées;
- Dépôt à terme;
- Bon de caisse;
- Opérations de pension;
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placements Collectif en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur ;
- Tous instruments financier régis par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds effectuera des opérations de prêt emprunt de titres dans une limite de dix pour cent (10%) de ses actifs.

- Durée de placement recommandée : 6 mois et plus.
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales.

#### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, chaque jour ouvré ou, Si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la Valeur Liquidative dans les locaux du réseau de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majoree de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectuees à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront etre effectuees aupres du reseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.

- Affectation des résultats : A la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

# IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - o Au maximum 3% hors taxe du montant souscrit.
  - Commission de rachat maximale :
    - o Au maximum 1,5% hors taxe du montant racheté.
  - Cas d'exonération :
    - o à la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
  - Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
-(1) Frais de publications	20 000,00 Dh HT	
-(2) Commissaire aux comptes	20 000,00 Dh HT	
-(3) Commission AMMC	0,025% HT	
-(4) Commission Dépositaire	0,03% HT	
-(5) Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3 600,00 Dh HT	
-(6) Maroclear (droit d'admission trimestriels)	Selon les conditions en vigueur	
- Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)	

